

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 01/04/2025 - 6949 - 2013 B 02505 - 795 407 535 - 2CLEAN

certifiés conforme

Désignation de l'entreprise : 2 CLEAN 1 | 2 |
 Adresse de l'entreprise : 76 RUE DE LA MINE 34980 SAINT-GELY-DU-FESC Date de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET * 7 9 5 4 0 7 5 3 5 0 0 0 1 7 Néant *

				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	247 045	247 045	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 870	19 432	
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG	250	250	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	610	610	
TOTAL (II)		BJ	BK	276 775	19 432	
				257 343		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)†	BX	BY	87 187	87 187
Autres créances (3)		BZ	CA	25 079	25 079	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	6 466	6 466	
	Disponibilités	CF	CG	122 847	122 847	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)†	CH	CI	111	111	
	TOTAL (III)		CJ	CK	241 690	241 690
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	518 465	19 432	
				499 033		

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 250 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : † Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise		2 CLEAN		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000...)	DA			3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> FK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			242 818
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			49 544
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			295 662
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			66 595
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> FI)	DV			13 959
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			9 249
	Dettes fiscales et sociales	DY			94 566
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			19 002	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			203 371
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			499 033
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			203 371	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cert. des
comptes

Désignation de l'entreprise : 2 CLEAN 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 76 RUE DE LA MINE 34980 SAINT-GELY-DU-FESC Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET * 7 9 5 4 0 7 5 3 5 0 0 0 1 7 Néant *

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 1 0 2 4	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	247 045	247 045
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 870	19 432
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG	250	250
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	610	610
TOTAL (II)		BJ	BK	276 775	19 432
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	87 187	87 187
	Autres créances (3)	BZ	CA	25 079	25 079
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	6 466	6 466
	Disponibilités	CF	CG	122 847	122 847
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	111	111
	TOTAL (III)		CJ	241 690	241 690
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écart de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	518 465	19 432
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		250	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :			Créances :

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire *

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		2 CLEAN		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000...)	DA			3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> FK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			242 818
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			49 544
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL			295 662
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			66 595
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> FI)	DV			13 959
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			9 249
	Dettes fiscales et sociales	DY			94 566
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régular.	Autres dettes	EA			19 002
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			203 371
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			499 033
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			203 371	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 499 032,94 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 49 544,32 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 19/02/2025

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 19/02/2025

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 499 032,94 E ,
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 49 544,32 E, présenté sous forme de
liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au
31/12/2023.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.- CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

2 CLEAN

E.U.R.L. au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 76 RUE DE LA MINE

34980 SAINT-GELY-DU-FESC

R.C.S : 795407535

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024

MAXIME TRAVERSIER, associé unique et gérant de la société 2 CLEAN, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **787 380,65** Euros contre **756 920,28** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de service à la personne.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **722 070,65** Euros pour l'exercice, contre **723 950,39** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **167 320,02** Euros au 31/12/2024 contre **184 920,77** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **3 179,34** Euros au 31/12/2024 contre **2 897,31** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **493 992,69** Euros au 31/12/2024 contre **483 074,32** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **55 927,71** Euros au 31/12/2024 et **49 885,24** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 641,38** Euros au 31/12/2024 contre **3 110,91** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-121,95** Euros, contre **-436,19** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **95,00** Euros au 31/12/2024, contre **-40,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **49 544,32** Euros contre un bénéfice de **25 226,11** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Croissance du CA

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **276 775,03** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **19 432,02** Euros, soit un montant net de **257 343,01** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **252 149,36** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **241 578,93** Euros, contre **218 646,59** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **295 662,07** Euros, contre **246 117,75** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **203 370,87** Euros contre **225 565,20** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **787 423,92** Euros au 31/12/2024, contre **757 277,69** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **65 353,27** Euros, contre **33 327,30** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2024** fait ressortir un **bénéfice** de **49 544,32** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **242 817,75** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **292 362,07** Euros.

Nous vous proposons de l'affecter Au report à nouveau pour un montant de **292 362,07** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de **14 649,00** Euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

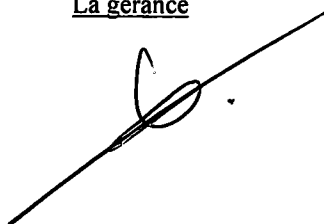
Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-GELY-DU-FESC

Le 10/03/2025

La gérance



2 CLEAN

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 76 RUE DE LA MINE
34980 SAINT-GELY-DU-FESC

R.C.S : 795407535

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS **WISEES PAR L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Exercice clos le 31/12/2024

Cher associé,

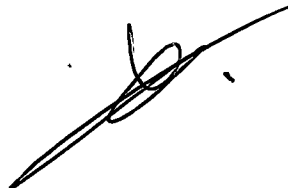
En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Convention 1 : Cocontractant : gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Personne concernée, gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Rémunération nette : 65000 euros
Complément de rémunération : 52733 euros. (Prise en charge des cotisations sociales personnelles).
D'où total rémunération : 117733 euros
En sus : remboursement de frais de déplacement : 0 euros.

Convention 2 : Cocontractant : gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Personne concernée, gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Compte courant créateur non rémunéré.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance



2 CLEAN

E.U.R.L. au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 76 RUE DE LA MINE

34980 SAINT-GELY-DU-FESC

R.C.S : 795407535

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10/03/2025

au siège social, Le 19/02/2025, à 21h

Monsieur MAXIME TRAVERSIER, détenant 300 parts sociales,
Associé unique de la société 2 CLEAN, société à responsabilité limitée au capital de 3 000,00 Euros.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 49 544,32 Euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 14 649,00 Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un bénéfice de 49 544,32 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 242 817,75 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 292 362,07 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 292 362,07 Euros Au report à nouveau pour un montant de 292 362,07 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 14 649,00 Euros, correspondant à des dépenses et des charges non déductibles fiscalement, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Décision n° 5

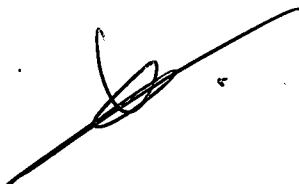
L'associé unique décide de modifier la rémunération du gérant pour la porter à 160 000 Euros annuels maximum, à compter du 01/01/2025.

Décision n° 6

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher. It appears to be a personal signature of the sole associate.

2 CLEAN

E.U.R.L. au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 76 RUE DE LA MINE

34980 SAINT-GELY-DU-FESC

R.C.S : 795407535

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024

MAXIME TRAVERSIER, associé unique et gérant de la société 2 CLEAN, soussigné, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **787 380,65** Euros contre **756 920,28** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de service à la personne.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **722 070,65** Euros pour l'exercice, contre **723 950,39** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **167 320,02** Euros au 31/12/2024 contre **184 920,77** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **3 179,34** Euros au 31/12/2024 contre **2 897,31** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **493 992,69** Euros au 31/12/2024 contre **483 074,32** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **55 927,71** Euros au 31/12/2024 et **49 885,24** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 641,38** Euros au 31/12/2024 contre **3 110,91** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-121,95** Euros, contre **-436,19** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **95,00** Euros au 31/12/2024, contre **-40,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **49 544,32** Euros contre un bénéfice de **25 226,11** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Croissance du CA

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

97

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **276 775,03** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **19 432,02** Euros, soit un montant net de **257 343,01** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **252 149,36** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **241 578,93** Euros, contre **218 646,59** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **295 662,07** Euros, contre **246 117,75** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **203 370,87** Euros contre **225 565,20** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **787 423,92** Euros au 31/12/2024, contre **757 277,69** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **65 353,27** Euros, contre **33 327,30** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2024** fait ressortir un **bénéfice** de **49 544,32** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **242 817,75** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **292 362,07** Euros.

Nous vous proposons de l'affecter Au report à nouveau pour un montant de **292 362,07** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de **14 649,00** Euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

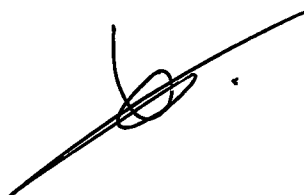
Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-GELY-DU-FESC

Le 10/03/2025

La gérance



2 CLEAN

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 76 RUE DE LA MINE
34980 SAINT-GELY-DU-FESC

R.C.S : 795407535

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS **WISEES PAR L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE** **Exercice clos le 31/12/2024**

Cher associé,

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

- Convention 1 : Cocontractant : gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Personne concernée, gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Rémunération nette : 65000 euros
Complément de rémunération : 52733 euros. (Prise en charge des cotisations sociales personnelles).
D'où total rémunération : 117733 euros
En sus : remboursement de frais de déplacement : 0 euros.
- Convention 2 : Cocontractant : gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Personne concernée, gérant, Monsieur Maxime TRAVERSIER
Compte courant créancier non rémunéré.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance



2 CLEAN

E.U.R.L. au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 76 RUE DE LA MINE

34980 SAINT-GELY-DU-FESC

R.C.S : 795407535

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10/03/2025

au siège social, Le 19/02/2025, à 21h

Monsieur MAXIME TRAVERSIER, détenant 300 parts sociales,
Associé unique de la société 2 CLEAN, société à responsabilité limitée au capital de 3 000,00 Euros.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 49 544,32 Euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 14 649,00 Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un bénéfice de 49 544,32 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 242 817,75 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 292 362,07 Euros.

21

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 292 362,07 Euros Au report à nouveau pour un montant de 292 362,07 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 14 649,00 Euros, correspondant à des dépenses et des charges non déductibles fiscalement, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Décision n° 5

L'associé unique décide de modifier la rémunération du gérant pour la porter à 160 000 Euros annuels maximum, à compter du 01/01/2025.

Décision n° 6

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher. The signature is written over a horizontal line.